

RAPPORT D'ÉVALUATION EX-ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE
MARITIME 2014-2020

ADDENDA AU RAPPORT D'ÉVALUATION EX ANTE

Mise à jour de l'évaluation du système d'indicateurs

GTE RESOLVO SRL - RESCO SOC COOP
MARS 2015

Préambule

On reporte ci-dessous les évaluations réalisées en matière d'indicateurs de résultat et de réalisation et les cadres de référence de l'efficacité de la mise en œuvre insérés dans le Programme version 2.

En effet, à la suite des révisions du PC (dus à l'activité de négociation avec la CE), l'évaluateur a poursuivi sa participation, avec les référents régionaux, à la définition du système d'indicateurs et des cibles correspondantes, dans le cadre d'une version du PC différente par rapport à la celle prise en considération pour la rédaction de l'Évaluation Ex Ante.

1. LES RÉSULTATS ATTENDUS DU PC

Ce chapitre illustre les résultats des activités d'évaluation concernant : le système des indicateurs de résultat, de réalisation et des quantifications s'y rapportant ; le tableau de référence de l'efficacité de leur mise en œuvre et les objectifs, inclus dans la deuxième version du PC, développée en réponse aux observations formulées par la CE lors de l'activité de négociation du Programme.

En effet, à la suite des commentaires qui sont parvenus, certaines révisions, surtout de nature typologique, ont été apportées au système d'indicateurs et au tableau de référence de l'efficacité de mise en œuvre.

Le groupe d'évaluation, comme pour la version précédente du PC, a constamment collaboré avec l'AG pour introduire les modifications/intégrations demandées. De plus, il a mis à jour les activités d'évaluation réalisées dans ce cadre, à l'occasion du premier envoi du programme à la CE, le 22 septembre 2014.

Dans ce but, il a commencé par « élaborer de nouveau » la matrice pour les critères utilisés:

- *Importance/pertinence* : l'indicateur satisfait la politique, c'est-à-dire qu'il est sensible et reflète les opérations et les objectifs des axes prioritaires ;
- *Clarté* : la définition de l'indicateur est compréhensible et incontournable, et ne crée pas de doutes d'interprétation indépendamment du sujet qui l'utilise ;
- *Solidité* (uniquement pour les indicateurs de résultat) : la valeur de l'indicateur n'est pas influencée par des valeurs extrêmes ou aberrantes et est validée statistiquement ;
- *Accessibilité* : les informations pour l'alimentation de l'indicateur sont disponibles à un coût acceptable ;
- *Disponibilité des valeurs de base* (uniquement pour les indicateurs de résultat) : il existe des données pour définir le 'point de départ' de l'indicateur et dans la quantification de la « baseline » on a utilisé les données les plus récentes ;

En ce qui concerne les jugements, ils ont été exprimés de la façon suivante :

***	Élevé, le critère est respecté
**	Bon, le critère est respecté mais avec quelques réserves
*	Inadéquat, le critère n'est pas respecté

Les paragraphes ci-après indiquent l'analyse détaillée élaborée en référence aux deux différentes typologies d'indice (résultat et réalisation).

1.1 Les résultats

Le tableau ci-dessous contient les résultats de la vérification des indicateurs de résultat et confirme la validité du set identifié. En effet, les jugements formulés sont très positifs dans la majeure partie des cas.

Tous les indices sont clairs. C'est seulement par rapport à l'indice « Nombre d'actions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires » qu'il existe quelques perplexités relatives à la possibilité que sa définition puisse provoquer des doutes d'interprétation, si le concept d'action publique n'est pas bien décrit dans le document méthodologique que l'on espère voir accompagner la collecte des informations.

Le critère de pertinence/importance aussi est toujours respecté, même si parfois la cohérence n'est pas très élevée à cause du manque d'informations, au niveau de détail opportun, dans les sources utilisées.

En effet, quelques indicateurs de résultat, bien qu'ils photographient la plus grande partie du phénomène sur lequel le PC entend agir, ne parviennent pas à saisir toutes les spécificités du cas. Par exemple, l'indicateur « Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises », bien qu'il soit significatif par rapport à l'intention de faire augmenter le tissu entrepreneurial, n'explicite pas l'effet en fonction des filières prioritaires transfrontalières. En effet, bien que l'indicateur se réfère à des secteurs compris dans les filières susmentionnées, il ne concerne pas la même articulation des secteurs de production.

Tous les indices, à l'exception des indicateurs « Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines » et « Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PO (NUTS 3) », sont même solides et accessibles. En effet, les données proviennent de sources statistiques officielles dont la validité est largement reconnue ou de bases de données administratives, qui sont donc fondées sur des méthodes de collectes solides et dont les coûts sont contenus. En ce qui concerne les indices « Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines » et « Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PO (NUTS 3) », par contre, comme leur alimentation sera liée à la réalisation d'enquêtes ciblées, le degré de robustesse et d'accessibilité sera garanti par les caractéristiques de l'échantillon identifié et par la méthodologie pour les collectes d'informations qui sera utilisée, comme le démontrent les plans d'action élaborés.

Enfin, pour la plupart des indices, on relève une forte disponibilité de données mises à jour pour la quantification des valeurs de base.

Tableau 1.1. Grille d'évaluation des indicateurs de résultat

Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Indicateur	Importance/pertinence	Clarté	Solidité	Accessibilité	Disponibilité des valeurs de base
3A	Augmenter le tissu entrepreneurial des « très petites, petites et moyennes entreprises » de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	**	***	***	***	***
	Renforcer le tissu entrepreneurial des « très petites, petites et moyennes entreprises » de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	**	***	***	***	***
3D	Augmentation de la compétitivité internationale des micro et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières	**	***	***	***	***
		N. des arrivés de touristes non résidents dans les régions transfrontalières	**	***	***	***	***
5A	Améliorer la capacité des institutions publiques à promouvoir, de manière conjointe, la prévention et la gestion de certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique / inondations, érosion côtière, incendies.	Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies	***	***	***	***	***
5B	Améliorer la sécurité en mer des voyageurs, des travailleurs de la mer et des marchandises, en faisant face aux risques liés à la navigation	N. sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises	***	***	***	***	**

RAPPORT D’EVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d’investissement	Objectif spécifique	Indicateur	Importance/pertinence	Clarté	Solidité	Accessibilité	Disponibilité des valeurs de base
6C	Améliorer l’efficacité de l’action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération	N. de sites couverts par des dispositifs de gestion conjointe	***	***	***	***	***
	Augmenter la protection des eaux marines dans les ports	Concentration de l’oxygène dissous dans les eaux marines	***	***	**	**	**
7B	Développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération aux réseaux RTE-T.	Index d’accessibilité potentielle multimodale	***	***	***	***	**
7C	Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la réduction de la pollution sonore	***	***	***	***	***
	Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante	***	***	***	***	***
8A	Promouvoir l’emploi en soutenant les entreprises individuelles, micro et de l’économie sociale et solidaire dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Nombre d’employés des unités locales des micro entreprises de la zone de coopération	***	***	***	***	***
8CTE	Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières prioritaires et les entreprises de l’économie sociale et solidaire	Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PO (NUTS 3)	***	***	**	**	**

1.2 Les réalisations

L'analyse conduite confirme la validité des choix effectués également en ce qui concerne les indices de réalisation, comme pour les indices de résultat.

En premier lieu, on observe que l'activité de révision, de manière cohérente avec les indications formulées par la CE, a conduit à un allègement du set d'indices. En particulier, les modifications effectuées ont concerné l'Axe 2, dans lequel on a introduit des indices focalisés sur le produit réalisé à travers les actions prévues, mais ils n'expriment plus les spécificités individuelles du cas et, donc, un niveau de désagrégation parfois excessif. Par exemple, dans le cas de l'indicateur « Nombre de plans d'action conjoints pour le développement, valorisation et l'intégration des itinéraires culturels et environnementaux », on a effectué la simplification suivante « Nombre de plans d'action conjoints mis en place », qui permet de conserver la particularité du produit réalisé par les actions auxquelles l'indice se réfère et donc sa pertinence par rapport à elles, mais on a éliminé le degré de détail excessif sur les caractéristiques du produit réalisé, rendant ainsi l'indice applicable également à d'autres actions qui ne concernent pas le même domaine mais qui réalisent les mêmes produits. De cette façon, on considère que le système de suivi ne sera pas excessivement alourdi et, en même temps, la validité du set se révèle élevée.

Par la suite, on remarque qu'un autre indicateur commune (IC 23 – « Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation ») a été introduit. Cela accroît le jugement déjà positif à propos de l'utilisation de ces indices, qui étaient déjà employés dans tous les cas où ils se révélaient importants par rapport aux choix stratégiques effectués.

Enfin, on relève encore que :

- Tous les indices montrent une description claire, facilement compréhensible et définie sans équivoques ;
- Tous les indicateurs montrent une bonne disponibilité des données à des coûts acceptables.

Tableau 1.2. Grille d'évaluation des indicateurs de réalisation

Priorité d'investissement	Indicateur	Indicateur commune OUI/NON	Importance/pertinence	Clarté	Accessibilité
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	OUI	***	***	***
	bénéficiant de subventions (IC2)	OUI	***	***	***
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC4)	OUI	***	***	***
	Nombre de nouvelle entreprises bénéficiant d'un soutien (IC5)	OUI	***	***	***
	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC 6)	OUI	***	***	***
	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les nouvelles entreprises (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises existantes (IS)	NON	***	***	***
3D	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	OUI	***	***	***
	bénéficiant de subventions (IC2)	OUI	***	***	***
	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC 6)	OUI	***	***	***
	Nombre de bénéficiaires (publics et privés) bénéficiant d'un soutien (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de marques touristiques communes de la zone du Programme Italie-France Maritime pour les produits éco-touristiques (IS)	NON	***	***	***
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (IC 20)	OUI	***	***	***
	Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts (IC 21)	OUI	***	***	***
	Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière (IS 1)	NON	***	***	***
	Nombre de plans d'action conjoints mis en place (IS)	NON	***	***	***
5B	N. de systèmes conjoints pour la sécurité de la navigation et le monitoring des marchandises dangereuses (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de plans d'action conjoints mis en place (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'observatoires pour le monitoring de transport de marchandises dangereuses (IS)	NON	***	***	***

RAPPORT D'ÉVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d'investissement	Indicateur	Indicateur commune OUI/NON	Importance/pertinence	Clarté	Accessibilité
	Nombre de laboratoires afin d'augmenter la sécurité de la navigation (IS)	NON	***	***	***
6C	Nombre de plans d'action conjoints mis en place (IS)	NON	***	***	***
	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	OUI	***	***	***
	Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'institutions participants au réseau du patrimoine hystérique et naturel des îles (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées (IS)	NON	***	***	***
7B	Nombre d'études conjointes réalisés (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de dispositifs pour développer des instruments de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports entre les îles (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de ports réalisant des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de dispositifs et/ou services communs TIC adoptés pour favoriser l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T (IS)	NON	***	***	***
7C	Nombre d'études communes réalisés (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'instruments conjoints ITS réalisés (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'interventions réalisées pour la pollution sonore dans les ports (IS)	NON	***	***	***
	Nombre de plans d'action pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'actions pilotes pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS)	NON	***	***	***
8A	Nombre de réseaux transfrontaliers de services pour la création d'emploi	NON	***	***	***
	Nombre de réseaux transfrontaliers d'acteurs de l'insertion sociale (IS)	NON	***	***	***
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC 1)	OUI	***	***	***
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC 4)	OUI	***	***	***

RAPPORT D'EVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d'investissement	Indicateur	Indicateur commune OUI/NON	Importance/pertinence	Clarté	Accessibilité
	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et aux activités conjointes de formation (IC 44)	OUI	***	***	***
8 CTE	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et aux activités de formation conjointe (IC 44)	OUI	***	***	***
	Nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalière (IC 43)	OUI	***	***	***

1.3 Les valeurs objectif

Comme on l'a déjà annoncé auparavant, dans cette phase le groupe d'évaluation a fourni une remarquable contribution à la quantification du système d'indicateurs du Programme. Notamment, le groupe d'évaluation a préparé une hypothèse de quantification des indices qu'il a transférée à l'AG, partageant avec les référents régionaux (AG et SC) la description des caractéristiques techniques des indicateurs de résultat et de réalisation et les approches à employer pour la réalisation des différentes estimations.

Ce paragraphe contient, par conséquent, les résultats du soutien fourni par l'évaluateur en matière de quantification des indicateurs de résultats et de réalisation du Programme.

Cependant, avant de passer à l'illustration précise des valeurs déterminées (voir les tableaux suivants) on considère utile de rappeler brièvement les méthodes adoptées pour l'élaboration des estimations, qui sont reportées en détail dans l'Annexe 6 au PC. Les valeurs objectif inhérentes aux indicateurs de résultat, dont la quantification dépend de sources statistiques officielles, ont été estimées en prenant en considération les tendances historiques des indicateurs, revues sur la base des perceptions des programmeurs à propos des transformations réalisables avec le programme. Dans le cas d'indices de résultat calculés sur la base de données administratives à la disposition de l'AG ou d'autres organismes publics, les cibles ont été déterminées sur la base de paramètres coût-efficacité déduits d'expériences précédentes qui ont été réalisées dans le cadre du PO Italie France Maritime 2007-2013 ou de coûts moyens par projet suggérés par les organismes compétents.

Les valeurs pour 2023 des indices de réalisation ont été définies en utilisant principalement les coûts moyens unitaires dérivant soit d'expériences précédentes réalisées dans le cadre du PC précédent, soit d'expériences précédentes similaires réalisées par les régions participant au PC, soit par d'autres régions sur lesquelles le groupe d'évaluation disposait d'informations pertinentes. Dans certains cas, les cibles sont liées aux attentes spécifiques des programmeurs à propos des produits générés par les actions entreprises.

On confirme donc que toutes les cibles identifiées, à la lumière des méthodes illustrées, peuvent être considérées comme réalistes.

Tableau 1.3. La quantification des indices de résultat

Priorité d'investissement	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	Source des données
3A	Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Entreprises	55.266	2012	55.266	France: Démographie des entreprises / Italie: Movimprese - Archivio anagrafe delle imprese italiane
	Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Actifs	2.170.448	2011	2.170.448	FR CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) <i>Effectifs salariés des établissements actifs</i> / IT ISTAT ASIA- <i>Unità locali delle imprese e relativi addetti per classe di addetti, ripartizione geografica, regione/provincia autonoma e settore di attività economica</i>
3D	Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières	Millions d'Euro	69.271.000	2012	104.853.000	IT: Dps Istat FR: INSEE- Échanges extérieurs; Douane
	N. des arrivés de touristes non résidents dans les régions transfrontalières	Personnes	15.607.965	2013	19.389.316	Eurostat: Arrivals at tourist accomodation establishments by NUTS 2 regions
5A	Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies)	Institutions publiques	23	2014	80	Base de données administrative liée au PO IT-FR Maritime 2007-2013
5B	N. sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises	Sinistres maritimes	1.949	2013	1.805	Italie: Mit-Ministero Infrastrutture e Trasporti France: CROSS Centres Régionaux Opérationnels de

RAPPORT D'ÉVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d'investissement	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	Source des données
						Surveillance et de Sauvetage Méditerranée, Bilan 2013
6C	Nombre d'actions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires	Actions publiques	16	2014	26	Base de données administrative du PO IT-FR Maritime 2007-2013
7B	Index d'accessibilité potentielle multimodale	Valeur comprenant: 1. trafic ferroviaire 2. trafic terrestre 3. trafic aérien 4. trafic transport multimodal 5. transport routier 6. transport aérien 7. trafic routier 8. transport ferroviaire	48.992.773	2006	53.354.048,50	Italie: ESPON France: ESPON
7C	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la réduction de la pollution sonore	Ports	3	2014	9	Autorités Portuaires
	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante	Ports	0	2014	9	Autorités Portuaires
8A	Nombre de travailleurs indépendants employés (NUTS 2)	Nombre d'employés (en milliers)	993,6	2013	993,6	EUROSTAT, Employment by professional status and NUTS 2 regions (1 000)

Tableau 1.4. La quantification des indices de réalisation communes et spécifiques

Priorité d'investissement	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	Source des données
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	930	Système de monitoring
	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	80	Système de monitoring
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC4)	Entreprises	850	Système de monitoring
	Nombre de nouvelle entreprises bénéficiant d'un soutien (IC5)	Entreprises	30	Système de monitoring
	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC 6)	Euro	1.300.000	Système de monitoring
	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les nouvelles entreprises (IS1)	Réseaux	2	Système de monitoring
	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises existantes (IS 2)	Réseaux	2	Système de monitoring
3D	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	84	Système de monitoring
	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	84	Système de monitoring
	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC6)	Euro	3.385.000	Système de monitoring
	Nombre de bénéficiaires (publics et privés) bénéficiant d'un soutien (IS 1)	Bénéficiaires publics et privés	45	Système de monitoring
	Nombre de stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises (IS 2)	Stratégies conjointes	5	Système de monitoring
	Nombre de marques touristiques communes de la zone du Programme pour les produits éco-touristiques (IS 3)	Marques touristiques communes	1	Système de monitoring
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (IC 20)	Personnes	6.400	Système de monitoring
	Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts (IC 21)	Personnes	37.500	Système de monitoring
	Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière (IS 1)	Personnes	220.000	Système de monitoring
	Nombre de plans d'action conjoints mis en place (IS2)	Plans d'action	9	Système de monitoring
5B	N. de systèmes conjoints pour la sécurité de la navigation et le monitoring des marchandises dangereuses (IS1)	Systèmes communs pour la sécurité	4	Système de monitoring
	Nombre plans d'actions conjoints réalisés (IS2)	Plans d'actions conjoints	2	Système de monitoring

RAPPORT D'ÉVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d'investissement	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	Source des données
	Nombre d'observatoires pour le monitoring de transport de marchandises dangereuses (IS3)	Observatoires	1	Système de monitoring
	Nombre de laboratoires afin d'améliorer la gestion des situations d'urgence (sécurité des passagers, éviter les versements en mer) (IS4)	Laboratoires	1	Système de monitoring
6C	Nombre de plans d'action conjoints réalisés (IS1)	Plans d'action conjoints	9	Système de monitoring
	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (IC 23)	hectares	303.835	Système de monitoring
	Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles (IS 2)	Institutions	10	Système de monitoring
	Nombre d'institutions participants au réseau du patrimoine hystérique et naturel des îles (IS 3)	Institutions	8	Système de monitoring
	Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier (IS 4)	Sites	50	Système de monitoring
	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets (IS5)	Ports	5	Système de monitoring
	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées (IS6)	Ports	6	Système de monitoring
7B	Nombre d'études conjoints réalisés (IS1)	Etudes conjoints	3	Système de monitoring
	Nombre de dispositifs pour développer des instruments de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports entre les îles (IS2)	Dispositifs	2	Système de monitoring
	Nombre de ports réalisant des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T (IS3)	Ports	6	Système de monitoring
	Nombre de dispositifs et/ou services communs TIC adoptés pour favoriser l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T (IS4)	Dispositifs	1	Système de monitoring
7C	Nombre d'études conjoints réalisés (IS1)	Etudes conjoints	10	Système de monitoring
	Nombre d'instruments conjoints ITS réalisés (IS2)	Instruments conjoints ITS	2	Système de monitoring
	Nombre d'interventions pour la réduction et le monitoring de la pollution sonore dans les ports réalisées (IS 3)	Interventions	8	Système de monitoring

RAPPORT D'EVALUATION EX ANTE
PROGRAMME DE COOPERATION ITALIE – FRANCE MARITIME

Priorité d'investissement	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	Source des données
	Nombre de plans d'action pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS4)	Plans d'action	5	Système de monitoring
	Nombre d'actions pilotes pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS5)	Actions pilotes	3	Système de monitoring
8A	Nombre de réseaux transfrontaliers de services pour la création d'emploi (IS1)	Réseaux	3	Système de monitoring
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	35	Système de monitoring
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC 4)	Entreprises	35	Système de monitoring
	Nombre de participants à des initiatives locales communes en matière d'emploi et à des formations communes (IC 44)	Personnes	50	Système de monitoring
8 CTE	Nombre de participants à des initiatives locales communes en matière d'emploi et à des formations communes (IC 44)	Personnes	250	Système de monitoring
	Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière (IC 43)	Personnes	70	Système de monitoring

1.4 Le tableau de référence de l'efficacité de mise en œuvre

Dans cette phase de révision du PC, l'évaluateur a étroitement collaboré avec l'AG et le SC pour la construction des tableaux de référence de l'efficacité de la mise en œuvre. Les contributions fournies ont concerné aussi bien le choix des indicateurs à insérer dans les Tableaux 5 de chaque Axe que les approches méthodologiques à utiliser pour arriver à la définition des valeurs cible et intermédiaires desdits indicateurs.

Le travail effectué a tenu compte, outre aux indications contenues dans les règlements et dans les lignes directrices communautaires, des observations formulées par la CE sur la première version du PC. En conséquence, les nouveaux cadres de référence de l'efficacité de la mise en œuvre, inclus dans la dernière version du PC (à laquelle on fait référence pour la lecture des tableaux 5 pour chaque axe) sont :

- plus légers : le set d'indicateurs choisis pour chaque Axe est limité (deux, au maximum, 3 indices, y compris l'indicateur financier) ;
- valides du point de vue de la quantification des valeurs intermédiaires : les estimations se basent sur le chronogramme d'édiction des procédures de sélection, sur la durée présumée des projets en fonction de leur complexité (projets simples ou projets stratégiques intégrés), sur les expériences précédentes, réalisées dans le cadre du programme de coopération 2007-2013 et concernant l'état d'avancement des dépenses et la durée des procédures administratives pour la sélection des opérations ;
- adéquats en ce qui concerne le recours aux mises en œuvre essentielles à la lumière des motivations adoptées ;
- cohérents avec les règles communautaires en matière de réserve de l'efficacité de la mise en œuvre.